



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LE SCHEMA DE COHERENCE  
TERRITORIALE DES CANTONS DE  
GRIMAUDET DE SAINT-TROPEZ**  
(Arrêté préfectoral du 29 septembre 1999)

-----

## **COMITÉ SYNDICAL**

**18 DECEMBRE 2003**

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **Etaient présents :**

Monsieur Jean-Michel COUVE, Président, Député-Maire de SAINT-TROPEZ

Monsieur Alain BENEDETTO, Maire de GRIMAUD

Monsieur Joseph DESDERI, Maire de GASSIN

Monsieur Jacques SENEQUIER, Maire de COGOLIN

Monsieur Max ARNAUD, 1er adjoint au Maire de SAINTE-MAXIME

Madame Dominique CASTELLINO, 1ère adjointe au Maire de LA GARDE-FREINET

Monsieur Michel COURTIN, adjoint au Maire de RAMATUELLE

Monsieur Jacques LHERMITTE, 1er adjoint au Maire de LA MOLE

Monsieur Jean MANSIAUX, adjoint au Maire du RAYOL-CANADEL

Monsieur François MATTON, adjoint au Maire de GASSIN

Monsieur Roger MUNOS, 1er adjoint au Maire de CAVALAIRE

Monsieur Renaud BENZAQUEN, adjoint au Maire de GRIMAUD

Monsieur Luc PROVENSAL, adjoint au Maire de SAINTE-MAXIME

#### **Secrétaire de séance :**

Monsieur François MATTON

La séance débute à 11h30

**- CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL D'INGENIEUR EN CHEF  
POUR BESOINS OCCASIONNELS, MODIFICATION :**

**Rapporteur : monsieur Jean-Michel COUVE**

La délibération 2003/10 ayant pour objet la création d'un emploi contractuel d'ingénieur en chef pour besoins occasionnels comportait une erreur. Le président propose à l'assemblée de reprendre les termes de la délibération, d'ajouter au titre d'ingénieur en chef l'appellation "de première classe" et de substituer à la prime pour travaux, qui n'existe plus, une Indemnité Spécifique de Service (ISS) au taux de 122,50%.

Par ailleurs, compte tenu de la durée du besoin qui devrait s'étendre au-delà du 30 avril 2004 le Président propose de prolonger le contrat passé avec M. Llavador jusqu'au 31 décembre 2004.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :**

Vu l'article 11 de la loi n° 92.125 du 6 février 1992 relative à la loi d'administration Territoriale de la République, le comité syndical est appelé à débattre sur les orientations du budget 2004.

Monsieur le Président rappelle que le syndicat a missionné au bureau d'études Service Public 2000 la réalisation de la simulation de la création d'une communauté de communes sur le territoire des deux cantons. La première phase de diagnostic est en cours.

La troisième phase, restée conditionnelle à la signature de la mission, sera financée par le budget 2004.

Le syndicat a par ailleurs, afin d'accompagner la fin de la réalisation du SCoT et la démarche de simulation de la création d'une communauté de commune, procédé au recrutement d'un ingénieur en chef pour besoins occasionnels. Le contrat ayant débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2003 est renouvelable jusqu'au 30 avril 2004.

Le Président confirme que l'année 2004 va être une année charnière pour le syndicat puisque l'arrêt du SCoT et la décision de création de la communauté de communes devraient survenir. Il estime que la présence de M. Llavador restera nécessaire toute cette année.

L'assemblée est d'accord avec le Président.

Le Président propose donc à ses collègues de prolonger le contrat passé avec M. Llavador jusqu'au 31 décembre 2004.

Le Président proposera lors du prochain comité syndical un budget qui tiendra compte de l'ensemble des éléments discutés ce jour, notamment une augmentation des participations communales à hauteur de 73 785 euros, soit une moyenne de 1,50 euros par habitant.

La séance est levée à 12h05